Département : Ille et Vilaine
Arrondissement : Rennes

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 035-213501430-20251212-04122504-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE

DE LANDUJAN

Séance du 4 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi quatre décembre, à vingt-heures, s'est réuni le Conseil Municipal, dûment convoqué, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur HENRY Serge**, Maire.

Date de convocation : 26/11/2025

Date d'affichage :

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 13
Nombre de Conseillers Municipaux présents : 10
Secrétaire de séance : Mme FRADETAL Morgane
Nombre de Conseillers Municipaux ayant pris part à la délibération : 10
Nombre de Voix : 10 + 1 pouvoir = 11

Présents : M. Henry Serge, Mme SAUDRAIS Vanessa, M. RAMEL Pascal, Mme RESCAN Laurence, Mme CARESMEL Marie-Thérèse, M. FONTAINE Bertrand, M. DEFFAINS Jérémy (arrivé à vingt-heures et vingt minutes), Mme FRADETAL Morgane, M. SIMON Jérôme et M. ESNAULT Christophe.

Absents excusés : Mme CERTAIN Corinne,

Absents non excusés : M. ROBIN Kévin, M. FERRE Samuel

Pouvoirs : Mme CERTAIN Corinne à Mme RESCAN Laurence

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

04/12/25-04

Objet de la délibération : Délégation de signature à la secrétaire générale de mairie

Vu les articles L.2122-19, L.2122-30 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération en date du 07/07/2011 créant un emploi d'attaché territorial - filière administrative – catégorie A,

Vu le Contrat à Durée Déterminée de nomination de Mme COUDRAY-LARMET Noa en qualité d'attaché territorial – catégorie A faisant fonction de secrétaire générale de mairie en date du 3 novembre 2025.

Monsieur le Maire expose les faits suivants :

Afin de garantir la bonne exécution du service public et la bonne administration de la commune de Landujan, il apparaît nécessaire que la secrétaire générale de mairie puisse bénéficier d'une délégation de signature, sous la surveillance et la responsabilité du Maire

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 035-213501430-20251212-04122504-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

DÉCIDE A L'UNANIMITE :

Sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur le Maire, d'accorder à l'agente Noa Coudray-Larmet, les délégations suivantes:

- Procéder à la certification matérielle des signatures dans les conditions prévues à l'article L2122-30 du code général des collectivités territoriales.
- Enregistrer le recensement militaire des jeunes et en délivrer et signer récépissé
- Enregistrer les inscriptions sur les listes électorales et en délivrer et signer récépissé
- Enregistrer l'ensemble des dossiers de demandes d'urbanisme et en délivrer et signer récépissé

Ont signé au registre les membres présents.
Copie certifiée conforme,
Question inscrite à l'ordre du jour

le Maire,
Serge HENRY

